

Tuffin de la Roirie

Preuves de noblesse pour la Grande Écurie (1724)

Louis-Pierre d'Hozier, généalogiste du roi, dresse le procès-verbal des preuves de noblesse d'Anne-Joseph-Jacques Tuffin, fils de Anne-Jacques Tuffin, vicomte de la Roirie, et de Marie Anne de Baugi son épouse, agréé pour être élevé page du roi dans sa Grande Écurie, le 25 février 1741 à Paris.

Bretagne, samedi 25 février 1741

Preuves de la noblesse d'Anne-Joseph-Jaques Tuffin de la Roirie agréée par le roi pour être élevé page de Sa Majesté dans sa Grande Écurie, sous le commandement de Son Altesse Monseigneur le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France.

D'argent à une bande de sable, chargée de trois croissants d'argent.
Casque de deux tiers.

I^{er} degré, produisant – Anne-Joseph-Jaques Tuffin de la Roirie, 1725.

Extrait du registre des batesmes de la paroisse de Saint Ouen de la Roirie, evesché de Rennes, portant qu'Anne-Joseph-Jaques Tuffin, fils de haut et puissant seigneur messire Anne-Jacques Tuffin, seigneur (vicomte) de la Roirie, et de dame Marie-Anne-Madeline-Charlotte de Bangi, sa femme, naquit le quatorze avril mille sept cent vingt cinq et fut batisé le jour suivant. Cet extrait signé Pirotais, recteur de ladite église et légalisé.

II^e degré, père et mère – Anne-Jaques Tuffin, vicomte de la Roirie, Marie Anne Madelene Charlotte de Baugi, sa femme, 1725. *D'azur à trois bâtons d'or, noueux et posés en pal deux et un.*

Contract de mariage de haut et puissant seigneur messire Anne-Jaques Tuffin, (vicomte) de la Roirie, fils de haut et puissant seigneur messire Joseph Tuffin, (vicomte) dudit lieu de la Roirie, et de dame Anne Fleury du Poncel, sa femme, accordé le vingt cinq sep-



■ Source : Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, Français 32106, no 20, fo 48..

■ Transcription : **Guillaume de Boudemange** en juin 2024.

■ Publication : www.tudchentil.org, décembre 2024.

tembre mille sept cent vingt trois, avec noble demoiselle Marie-Anne-Madeleine-Charlotte de Baugi, fille de haut et puissant seigneur messire Eugène de Baugi, baron de Villeneuve La Guiard, et de dame Anne-Bonne Caille du Fourni. Ce contract passé devant Hébert, notaire au lieu de Fougeroles dans le Maine.

Extrait du registre des batesmes de la susdite paroisse de Saint Ouen de la Roirie, portant qu'Anne-Jaques Tuffin, fils de messire Joseph Tuffin, (vicomte) de la Roirie, seigneur et patron de Carnet, et d'Anne Fleury, sa femme, naquit le douze mai mille six cent quatre vingt neuf et fut batisé le 15 du mesme mois. Cet extrait signé Pirotais, recteur de ladite église et légalisé.

III^e degré, ayeul et ayeule – Joseph Tuffin, vicomte de la Roirie, Anne Fleury, sa femme, 1684. *D'azur, à trois macles d'or posées deux et une, et un croissant d'argent au milieu de l'écu.*

Contract de mariage de haut et puissant messire Joseph Tuffin, seigneur (vicomte) de la Roirie, fils aîné héritier principal et noble de haut et puissant messire Joseph Tuffin, seigneur des Portes, de Carnet etc., et de dame Anne de Gourai, sa femme, accordé le huit mars mille six cent quatre vingt quatre avec demoiselle Anne Fleury, fille de messire Jean Fleury, seigneur du Pontcel, maitre honoraire en la chambre des comptes de Nantes, et de dame Julienne Le Blanc. Ce contract passé devant Massu, notaire à Dinan.

Subdivision faite le dix mars mille six cent quatre vingt cinq entre Charles et François Tuffin, enfans puinés de messire Joseph Tuffin, seigneur de la Roirie et de feu dame Anne de Gourai, sa première femme, et Charles Marie Tuffin, écuyer, fils dudit seigneur de la Roirie et de feu dame Gilone Becdelièvre, sa seconde femme, de tous les biens que messire Joseph [f^o 48v] Tuffin, leur frère aîné, seigneur vicomte de la Roirie, leur avoit cédés par le partage fait entre eux le dix sept février précédent, comme fils aîné héritier principale et noble desdits sieur de la Roirie et Anne de Gourai. Cet acte signé de la Monneraye, Huguet et Godut, priseurs nobles.



IV^e degré, bisayeul et bisayeule – Joseph Tuffin, vicomte de la Roirie, Anne du Gourai, sa femme, 1659. *Fascé d'or et de gueules de huit pièces.*

Contract de mariage de messire Joseph Tuffin, seigneur vicomte des Portes, fils aîné héritier présomptif principal et noble de messire Claude Tuf-

fin, chevalier, seigneur vicomte de la Roirie, et de dame Marie Le Bourgeois, sa femme, accordé le vingt février mile six cent cinquante neuf avec demoiselle Anne du Gourai, fille de messire Gui du Gourai, chevalier, seigneur de la Coste, et de dame Renée Budes. Ce contract passé devant Berthelot, notaire à Rennes.

Arrest rendu à Rennes le dix sept octobre mile six cent soixante huit par les commissaires nommés pour la reformation des faux nobles en Bretagne, par lequel ils déclarent nobles et issus d'extraction noble Joseph Tuffin, vicomte de la Roirie, et Jean, Claude et Charles Tuffin, ses frères puinés, sieurs de la Motte, de Taillai et du Breuil, en conséquence des titres qu'ils avoient représentés depuis l'an mile quatre cent cinquante quatre pour justifier leur qualité. Cet arrest signé Malescot.

Partage noble dans les successions nobles et de gouvernement noble et avantageux de messire Claude Tuffin et de noble dame Marie Le Bourgeois, sa femme, vivans seigneur et dame de la Roirie, donné le dix huit mai mile six cent soixante sept par messire Joseph Tuffin, seigneur vicomte de la Roirie, leur fils aîné et héritier principal et noble, à messire Jean Tuffin, seigneur de la Motte, messire Claude Tuffin, seigneur de Taillai, et messire Charles Tuffin, seigneur du Breuil, lieutenant dans le régiment du roi, ses frères puinés. Cet acte reçu par Auger, notaire à Bazouges.

V^e degré, trisayeul et trisayeule – Claude Tuffin, vicomte de la Roirie, Marie Le Bourgeois, sa femme, 1627.

Contract de mariage de messire Claude Tuffin, seigneur et vicomte de la Rouairie, fils aîné de messire Giles Tuffin, chevalier, seigneur du lieu de la Rouairie, des Portes, de Tailly et de Vaugranni, et de noble dame Anne de Langan, sa femme, accordé le quinze février mile six cent vingt sept avec demoiselle Marie Le Bourgeois, fille de noble seigneur Robert Le Bourgeois, seigneur et patron de Heauville, de Carnet et autres lieux, et de noble dame Marie de Mathan. Ce contract passé devant Simon, tabellion au siege de Saint James le Brevon ¹, vicomté d'Avranches.

[^f 49] Codicile de messire Giles Tuffin et de noble dame Anne de Langan, sa femme, seigneur et dame des Portes et de la Roirie, fait le deux juin mil six cent vingt sept par lequel après avoir reconnu que leurs prédécesseurs tant de la race des Tuffin, que de celle de la maison de Boisfévrier-Langan avoient acoutumé de tous tems de partager leurs biens selon l'ancienne coutume noblement et avantageusement suivant l'assise du comte Geoffroi, les cadets n'ayant pour part qu'à viage et usufruit, ils ordonnent que Jaques Tuffin, leur second fils, écuyer, sieur du Chesnai auroit la terre et maison noble de Vaugarni avec 200^t de rente sur celle de Taillai, à la charge de les tenir noblement comme juvigneur de Claude Tuffin, son frere, écuyer, leur fils aîné. Ce codicile signé Giles Tuffin et Anne Langan.

VI, VII et VIII degrés, 4^e ayeul et ayeule – Giles Tuffin, seigneur de

1. NdT : *c'est-à-dire Saint-James de Beuvron (Manche)*.

la Roirie, fils de Guillaume et petit-fils de Vincent Tuffin, seigneurs de la Roirie, Anne de Langan, sa femme, 1590. *De sable, à un léopard d'argent, langué, onglé et couronné de gueules.*

Contract du second mariage de noble et puissant Giles Tuffin, seigneur de la Roirie, de Taillai et de Vaugarni, acordé le dix sept juin mile cinq cent quatre vingt dix, avec demoiselle Anne de Langan, fille de noble et puissant Claude de Langan, seigneur du Boisfévrier, chevalier de l'ordre du roi, maitre d'hotel ordinaire de Sa Majesté, et de dame Caterine de Gaston. Ce contract passé devant Hodouin, notaire de la baronnie de Fougères.

Lettres patentes en forme de charte données à Paris au mois de février mile six cent treize portant erection de la terre, maison noble et seigneurie de la Roirie en titre et dignité de vicomté en faveur de Giles Tuffin, écuyer, tant par recompense de ses services et de ceux que Claude Tuffin, rendoit à Sa Majesté en qualité de l'un de ses pages qu'en consideration de ceux que messire Guillaume Tuffin, son père, chevalier de l'ordre du roi et gentil-homme ordinaire de sa chambre, avoit aussi rendus à Sa Majesté et aux rois ses prédécesseurs dans les divers emplois qu'il avoit eus à la guerre. Ces lettres signées Louis, sur le repli Brulart, scellées et duement registrées.

Acord fait le premier février mile cinq cent soixante dix sept entre noble et puissant messire René Pinel, chevalier, seigneur d'Eschaudebeuf, et noble et puissant messire Guillaume Tuffin, son beaufrère, seigneur de la Rouairie, de Vaugarni, de Taillai et autres lieux, chevalier de l'ordre du roi, gentil-homme ordinaire de la chambre, tuteur de Giles Tuffin, [f^o 49v] écuyer, son fils unique, né de son mariage avec feue noble et puissante demoiselle Barbe Pinel, dame de la Restaie, sur les diferents qu'ils avoient pour le payement de la dote qui avoit été constituée à la dite Barbe Pinel. Cet acte reçu par Gardaye, notaire de la cour de Fougères.

Partage noble dans les biens nobles et de gouvernement noble et avantageux de noble homme Vincent Tuffin, écuyer, seigneur de la Roirie, et de demoiselle Georgine du Meix, sa femme, donné par eux mesmes le vingt quatre janvier mile cinq cent quarante cinq à Geofroi Tuffin, leur fils puisné, écuyer, sieur de la Motte, afin de prévenir les proces qu'il pourroit avoir avec noble homme Guillaume Tuffin, son frere aîné, écuyer, sieur de Vaugarni. Cet acte reçu par Lirlande, notaire à Fougères.

Nous Louis-Pierre d'Hozier, juge d'armes de France, chevalier de l'ordre du roi, son conseiller en ses conseils, maitre ordinaire en sa chambre des comptes à Paris, généalogiste de la maison, de la chambre et des écuries de Sa Majesté et de celles de la reine,

[Signé] d'Hozier.